MESSAGER 23.6.89

Protection de l'environnement transfrontalier cours d'eau et épuration au centre des préoccupations

La politique transfrontalière en matière de protection de l'environnement se porte bien. C'est en substance ce qui ressort d'une conférence de presse franco-suisse qui s'est tenue à Genève.

LE conseiller d'Etat Pierre Wellhauser, chef du département genevois de l'Intérieur et de l'Agriculture et co-président (avec Jacques Boyon, président du Conseil général de l'Ain) de la commission « Environnement et aménagement rural et urbain » du comité régional franco-genevois, avait notamment réuni autour de lui MM. Yves Martin, secrétaire général de son département qui copréside le groupe de travail « qualité des eaux du bassin du Genevois », Eric Matthey, inspecteur cantonal des forêts, de la faune et de la protection de la nature, Jean-Pierre Cottier, secrétaire de la délégation aux affaires régionales, Bernard Walker, vétérinaire cantonal.

Côté français on notait la présence de M. Pascal Meylan, vice-président du Conseil général de l'Ain et maire de Ferney-Voltaire, Emile Roche directeur de l'agriculture de l'Ain et co-président français du groupe de travail sur la qualité des eaux du bassin du Genevois, Guy Faure de la direction de l'Equipement de Haute-Savoie, Cancès, directeur des services vétérinaires haut-savoyards.

La commission « Environnement et aménagement rural et urbain » du comité franco-genevois a en charge de veiller sur les conséquences, pour l'environnement des deux côtés de la frontière, de tout ce qui conduit à modifier l'état naturel du sol : urbanisation, construction de routes, implantations industrielles, etc... En son sein le groupe de travail spécialisé sur la qualité des eaux des rivières transfrontalières a été constitué fin 1984. Les priorités définies à l'époque prévoyaient de s'intéresser d'abord aux cours d'eaux suivants, périodiquement victimes de pollutions, certains ne charriant même — en période d'étiage — que les rejets de stations d'épuration : l'Allondon, l'Aire, la Drize, le Gobé et le Vengeron, la Laire, l'Hermance, la Versoix. Le travail a d'abord consisté à collecter, analyser et faire la synthèse de toutes les informations en possession des collectivités et administrations françaises et genevoises. Celles-ci ont permis de dresser une carte de l'occupation des sols effective et prévisible, afin que puissent être étudiées les conséquences des projets d'urbanisation sur les cours d'eau (hydrologie, nécessité d'aménagement des rivières, assainissement).

DURANT LA CONFÉRENCE DE PRESSE FRANCO-GENEVOISE. (Cliché Messager)

Le groupe de travail a ensuite abordé la phase d'exploitation proprement dite de toutes les données réunies et, du côté français, des objectifs de qualité des eaux et des schémas de vocation piscicole ont été fixés. Diverses mesures ont été prises, notamment la construction et la mise en service d'une nouvelle station d'épuration à Prévessin Moëns, qui a permis de décharger celle, surchargée, de Saint-

mes ont été suivis de près par le groupe de travail, cependant plus inquiété par l'imperméabilité des sols résultant de l'urbanisation et sa conséquence sur l'augmentation des débits, donc l'érosion des nants. Une étude d'ensemble a été entreprise pour ces cours d'eau du Pays de Gex. Les projets d'urbanisation, notamment sur le territoire de la commune d'Ornex, vont impliquer également des mesures complémentaires concernant l'épuration des eaux.

Foron : goulet d'étranglement

Exutoire naturel des eaux pluviales de zones urbanisées, le Foron, long de 16 km — dont 8 sur la frontière — a été aménagé de Cornières jusqu'à la douane de Vallard, conjointement par la France et le canton de Genève. Côté français, on s'inquiète maintenant du goulet d'étranglement que forme le pont de Fossard, proche de la plate-forme douanière de Thônex-Vallard.

Une correction de l'ouvrage s'impose, qui est déjà étudiée par un sous-groupe de travail franco-genevois, chargé notamment de l'étude technique — terminée — et d'émettre des recommandations en vue de la répartition, entre la France et Genève, du financement de ces travaux.

Instabilité de l'Arve : Genève aussi concernée

L'Arve préoccupe les autorités françaises et genevoises pour d'autres raisons que les pollutions chroniques ou sporadiques dont elle est victime : l'évolution à long terme du lit de la rivière à l'approche de Genève. Un diagnostic récent a fait ressortir les problèmes suivants : instabilité des rem-

(hebdomadaire - Hte Savoie)

vice d'une nouvelle station d'épuration à Prévessin Moëns, qui a permis de décharger celle, surchargée, de Saint-Genis. La nouvelle station traite aussi les boues, y compris celles provenant des stations d'épuration de Saint-Genis et Ferney-Voltaire.

Communes françaises « épurées » par Genève

Les discussions entre les responsables français et genevois ont aussi progressé dans le sens de la prise en charge, par le canton de Genève, de l'épuration des eaux usées de certaines régions françaises. La décision a déjà été prise par les communes d'Archamps — où se réalise le parc d'activités — et de Collonges de choisir le raccordement à la station d'épuration d'Aïre et il reste à mener à terme les négociations des modalités financières de cette opération. La station d'épuration de Saint-Julien-en-Genevois devrait également être raccordée à la station d'Aïre. Des pourparlers déjà avancés sont en cours à ce sujet entre le département des travaux publics et la mairie de Saint-Julien. Cette dernière solution serait complémentaire des dispositions prises côté genevois pour le raccordement de la station de Bernex-Confignon à celle d'Aïre, évitant le rejet des effluents dans le canal de l'Aïre.

L'idée d'un raccordement à la station d'Aïre a aussi été avancée pour Ferney-Voltaire, qui étudie l'agrandissement éventuel de sa propre station, à laquelle est raccordée le village genevois de Collex-Bossy.

On sait que la construction du LEP par le C.E.R.N. a eu, périodiquement, des incidences — crues et arrivées de limon notamment — sur certains cours d'eau, en particulier le nant du Marquet (commune française d'Ornex), qui fait frontière avec la Suisse, et les nants de Pissevache et de la Rebatière (commune de Versonnex). Ces problèmes suivants : instabilité des remblais réalisés sur la rive gauche près d'Etrembières, érosion des berges à la hauteur de l'autoroute A 40 et en aval du lac de Creuse, glissement de terrain à Vétraz-Monthoux. Ces phénomènes, fâcheux mais sans danger en temps normal, pourraient constituer un péril en cas de crue exceptionnelle.

Or, l'urbanisation de la région et la disparition de zones inondables risquent précisément d'amplifier les débits de pointe lors des crues dues à de fortes averses.

Les répercussions pouvant s'étendre au cours genevois de l'Arve, le canton suit attentivement les travaux du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Arve et de ses berges. Ce dernier a déjà fait réaliser une étude d'aménagement de la basse vallée de l'Arve en vue d'orienter ses choix et d'élaborer un plan d'action.

La lutte contre la rage

Le point sur la lutte contre la rage en Haute-Savoie a été présenté par M. Cancès, directeur des services vétérinaires du département. Le problème a été discuté des deux côtés de la frontière depuis longtemps. Tous les pays d'Europe ont pris des mesures en vue d'en enrayer la progression. A l'instar de ce qui s'est fait avec succès en R.F.A., la plupart des cantons suisses procèdent régulièrement à la vaccination par voie orale des populations de renards au moyen d'appâts répandus dans la nature.

Comme d'autres cantons frontaliers, Genève avait différé la mise en œuvre d'une telle mesure, les services vétérinaires et de la faune considérant que son succès serait trop aléatoire si elle ne s'accompagnait d'initiatives semblables de l'autre côté de la frontière.

La France et Genève ayant finalement pu se mettre d'accord, une première opération a été réalisée sur territoire genevois en 1988. Le département de la Haute-Savoie a fait de même, imité en avril dernier par celui de l'Ain.

Conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, ces opérations doivent être répétées encore deux fois à six mois d'intervalle pour que la vaccination puisse être considérée comme effective.